

**Assemblée générale**

Distr. générale
2 juin 2008
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Points 140 et 164 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires du financement
des missions de maintien de la paix des Nations Unies****Financement de la Mission des Nations Unies
en République centrafricaine et au Tchad****Projet de budget de la Mission des Nations Unies
en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice
allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2007/08	182 444 000
Dépenses prévues pour 2007/08 ^a	178 239 800
Solde inutilisé de 2007/08 ^a	4 204 200
Projet de budget du Secrétaire général pour 2008/09	307 835 700
Recommandation du Comité consultatif pour 2008/09	301 124 200

^a Prévisions au 31 mai 2008.



I. Introduction

1. Les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires se traduiraient par une réduction de 6 711 500 dollars du montant total du budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/62/781), le Comité consultatif donne ses vues et recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent rapport que des ressources de la MINURCAT et des autres éléments qui la concernent directement.

3. La liste des documents consultés par le Comité consultatif et de ceux sur lesquels il s'est fondé pour examiner le financement de la MINURCAT figure à la fin du présent rapport.

II. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

4. Dans sa résolution 62/233, l'Assemblée générale a ouvert au Compte spécial de la MINURCAT un crédit d'un montant brut de 182 444 000 dollars (montant net : 179 907 000 dollars) aux fins de la mise en place et du fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres. Les paiements reçus au 30 avril 2008 s'élevaient à 136 650 000 dollars, le montant restant dû se chiffrant donc à 45 024 000 dollars. Au 2 juin 2008, le solde de trésorerie de la Mission se chiffrait à 99,4 millions de dollars, y compris la réserve opérationnelle sur trois mois de 45 611 000 dollars.

5. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2008, les chiffres de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 concernant le taux d'occupation des postes de la MINURCAT s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé^a</i>	<i>Effectif prévu</i>	<i>Effectif pourvu</i>	<i>Taux de vacance de postes (pourcentage)</i>
Observateurs militaires	50	50	22	56,0
Police des Nations Unies	300	300	123	59,0
Personnel recruté sur le plan international	529	352	147	58,2
Personnel recruté sur le plan national	588	383	109	71,5
Personnel temporaire recruté sur le plan international (autre que pour les réunions)	14	14	14	—
Personnel temporaire recruté sur le plan national (autre que pour les réunions)	1	1	—	100,0
Volontaires des Nations Unies	144	122	35	71,3

^a Représente l'effectif autorisé le plus élevé pour l'exercice considéré.

6. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mai 2008, la MINURCAT avait effectué des dépenses s'élevant à un montant brut de 73,4 millions de dollars, soit environ 40,2 % du crédit ouvert d'un montant total de 182,4 millions de dollars. Les dépenses pour le mois de juin sont estimées à 104,8 millions de dollars, sur un montant total de dépenses prévues en 2007/08 de 178,2 millions de dollars, ce qui représente un solde inutilisé de 4,2 millions de dollars, soit 2,3 % du montant total du crédit ouvert. Le Comité a été informé que les dépenses prévues de 104,8 millions de dollars se composeraient essentiellement des éléments ci-après :

- a) Demandes d'achat approuvées (27,1 millions de dollars);
- b) Valeur du matériel inclus dans les stocks stratégiques pour déploiement rapide (26,8 millions de dollars), y compris le matériel déjà déployé dans la Mission (20 millions de dollars);
- c) Services de construction (33,1 millions de dollars), y compris 27,3 millions de dollars pour la remise en état des aéroports de N'Djamena et d'Abéché et pour le matériel de génie (5 millions de dollars), qui seront comptabilisés en tant qu'engagements de dépenses dès qu'aura été finalisé l'Arrangement technique avec la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR);
- d) Services de détection des mines et de déminage (1,1 million de dollars);
- e) Fret des marchandises expédiées (6,3 millions de dollars), y compris en ce qui concerne les achats de véhicules (3,2 millions de dollars), les expéditions de stocks stratégiques pour déploiement rapide (2,6 millions de dollars) et les frais d'acheminement des marchandises sur le terrain (500 000 dollars);
- f) Coût des opérations aériennes (4 millions de dollars), représentant le coût de quatre avions déjà déployés sur le terrain ainsi que les provisions constituées pour le remboursement des services d'appui sous forme d'avions fournis à la Mission, à titre temporaire, par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Soudan (MINUS) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest;
- g) Coût du déploiement prévu du personnel militaire, policier et civil (4,8 millions de dollars) en juin 2008.

III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009

A. Mandat et résultats attendus

7. Dans sa résolution 1778 (2007), le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pour aider à créer les conditions favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées, y compris en contribuant à la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des populations civiles en danger, en facilitant la fourniture de l'assistance humanitaire dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine, et en créant les conditions en faveur d'un effort de reconstruction et de développement économique et social de ces zones.

8. Par le paragraphe 2 de la même résolution, le Conseil a également décidé que la présence multidimensionnelle inclurait, pour une période d'un an, une mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad, dont le mandat porterait sur l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine.

9. Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité, au paragraphe 6 de la même résolution, a autorisé l'Union européenne à contribuer à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées; à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations; et à contribuer à la protection du personnel, des locaux, des installations et du matériel des Nations Unies ainsi qu'à assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel, du personnel des Nations Unies et du personnel associé. Dans son rapport au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a indiqué que, le 28 janvier, le Conseil de l'Union européenne avait lancé l'opération EUFOR Tchad/République centrafricaine et autorisé le commandant de l'opération à commencer le déploiement des forces et à entamer l'exécution de la mission (voir S/2008/215, par. 35).

10. Comme il est indiqué dans le budget, une évaluation des besoins conjointe Union européenne (UE)/Organisation des Nations Unies (ONU) sur les arrangements concernant le dispositif qui succédera à l'EUFOR (une opération des Nations Unies éventuellement) aura lieu en septembre 2008, soit six mois après l'autorisation de la capacité opérationnelle initiale de l'EUFOR, intervenue le 15 mars 2008. Ses résultats seront pris en compte pour déterminer s'il y a lieu de soumettre au Conseil de sécurité au cours de l'exercice des modifications à apporter au mandat de la MINURCAT (voir A/62/804, par. 7).

11. Le Comité consultatif note que la Mission devra surmonter nombre d'obstacles tels que des infrastructures défectueuses, des voies de ravitaillement difficiles et des délais pour l'achat de biens et de services. L'insécurité qui règne dans l'est du Tchad ne permet pas à la MINURCAT d'y déployer du personnel civil sans assurer sa protection. Afin de faire face à ces difficultés, la MINURCAT compte sur le fait qu'elle sera dotée de capacités habilitantes, dont le forage de puits, qui seront apportées sur place par l'EUFOR, en particulier là où la Mission et l'EUFOR seront déployées de pair, c'est-à-dire dans les principaux postes avancés d'Abéché, de Farchana, de Goz Beïda, de Guéréda et de Bahia. Le Comité note que l'EUFOR fournit un appui à la MINURCAT moyennant remboursement en vertu du mémorandum d'accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne.

12. En mai 2008, l'EUFOR disposait au Tchad et en République centrafricaine d'environ 2 400 militaires déployés comme suit :

- Au Tchad : Abéché, plus de 1 000 personnes; N'Djamena, plus de 500 personnes; Farchana, 400 personnes; Goz Beïda, 200 personnes (le déploiement est en cours); et Iriba, qui est dans la phase de préparation, et où un petit nombre seulement de militaires sont présents dans la zone.
- En République centrafricaine : Birao, 200 personnes.

On compte que l'EUFOR sera dotée de sa pleine capacité opérationnelle d'ici à la fin juin 2008 et on prévoit que le déploiement intégral de 3 700 militaires aura lieu en septembre 2008.

13. Le Comité consultatif a également été informé que le déploiement de la Mission depuis N'Djamena jusque dans les zones d'opérations se déroulerait en trois phases, comme suit :

- Phase 1 : une fois achevé le déploiement de l'EUFOR dans chaque emplacement, qui est actuellement en cours, un groupe avancé de 20 fonctionnaires par emplacement (50 à Abéché) sera déployé afin de construire des installations intérimaires permettant de mettre en place les capacités opérationnelles initiales et de mener des activités de planification et de reconnaissance. Cette phase pourrait durer jusqu'à 60 jours dans tous les emplacements. L'appui apporté sera entièrement tributaire de l'EUFOR.
- Phase 2 : après achèvement des installations intérimaires, jusqu'à 50 % du personnel sera déployé dans chaque emplacement (150 personnes à Abéché) afin de mettre en place la capacité opérationnelle initiale. Ce noyau de personnel clef appuiera les opérations du Détachement intégré de sécurité (DIS) en attendant que l'entrepreneur ait achevé la construction des installations qui permettront de disposer d'une pleine capacité opérationnelle. On estime que cette phase pourrait durer jusqu'à 120 jours dans tous les emplacements et que, durant cette phase, la Mission sera autonome en ce qui concerne le transport, le logement et les communications.
- Phase 3 : pleine capacité opérationnelle. Lorsque l'entrepreneur aura achevé la construction des installations et que l'entretien général des camps sera assuré, l'emplacement sera pleinement opérationnel et autonome, d'ici au dernier trimestre de 2008.

Les effectifs correspondant à chaque phase sont récapitulés comme suit :

Phase 1	Mai-août 2008	290
Phase 2	Août-novembre 2008	450
Phase 3	Octobre-novembre 2008	950

14. Comme il est indiqué dans le budget, la congestion des installations portuaires et les difficiles conditions de transport, en particulier pendant la saison des pluies, exacerberont les problèmes de ravitaillement et de réapprovisionnement de la Mission, qui surveillera la viabilité des arrangements de réapprovisionnement transfrontières avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) et les appliquera dès que possible (A/62/804, par. 73). Sur sa demande, le Comité a reçu des informations supplémentaires sur ces arrangements. D'après les indications données par le Secrétariat, au cas où la situation sécuritaire permettrait d'assurer le libre passage des véhicules et des avions des Nations Unies d'un côté à l'autre de la frontière entre le Tchad et le Soudan, des économies considérables pourraient être réalisées grâce aux économies d'échelle tenant à l'utilisation des mêmes avoirs logistiques pour appuyer les installations de chaque côté de la frontière. À mesure que le déploiement des deux missions se poursuivra et que celles-ci se familiariseront davantage avec la zone frontalière, ce type d'arrangement transfrontière pourra devenir viable. Les deux missions concernées continueront d'examiner et d'explorer de près ces possibilités. **Le Comité encourage les missions concernées à tirer parti, à condition que les conditions**

de sécurité le permettent, des arrangements transfrontières et de faire rapport à ce sujet dans le prochain projet de budget.

15. Le Comité consultatif note que le projet de budget tient compte des cadres de budgétisation axée sur les résultats organisés selon les composantes ci-après : sécurité et protection des civils; droits de l'homme et état de droit; et appui, qui découlent du mandat de la Mission. Le Comité a été informé qu'une équipe du Siège avait été détachée auprès de la Mission (l'« équipe Abacus ») à l'occasion de l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats et du calcul des prévisions de dépenses. **Le Comité encourage la Mission à continuer d'affiner l'élaboration des indicateurs de succès.** Par exemple, on a l'impression que les indicateurs de succès concernant la réalisation escomptée 2.1 reflètent les efforts déployés par le Gouvernement, plutôt que ceux de la Mission; il faudra faire en sorte qu'un certain nombre de produits soient plus spécifiques et mieux chiffrés.

B. Ressources nécessaires

16. Le montant brut total des dépenses inscrites au projet de budget de la MINURCAT pour l'exercice 2008/09 s'élève à 307 835 700 dollars (montant net : 301 679 900 dollars), ce qui représente, en chiffres bruts, une augmentation de 125 391 700 dollars (68,7 %) par rapport au montant de 182 444 000 dollars alloué pour l'exercice 2007/08. L'augmentation constatée s'explique en partie par le fait que, pour les militaires, le personnel de police et le personnel civil, l'intégralité des crédits est demandée pour une période de 12 mois, contre 8 mois de prévisions destinées à couvrir un déploiement échelonné pour l'exercice 2007/08. Elle tient également à une augmentation sensible des dépenses opérationnelles essentiellement imputable à la construction de bureaux pour quelque 2 370 agents en moyenne, de logements pour 960 agents en moyenne dans 7 sites, de 6 commissariats et de 12 postes de police.

17. Le projet de budget prévoit le déploiement de 50 observateurs militaires, 300 membres de la police des Nations Unies, 511 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 572 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 2 fonctionnaires titulaires de poste temporaire, 117 Volontaires des Nations Unies et 25 fonctionnaires fournis par des gouvernements. Le tableau d'effectifs proposé enregistre une diminution de 18 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, de 16 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, de 13 postes de personnel temporaire et de 27 postes de Volontaire des Nations Unies.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2007/08</i>	<i>Effectif proposé pour 2008/09</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	50	50	–
Police des Nations Unies	300	300	–

18. Le montant estimatif des dépenses au titre de la rubrique Militaires et personnel de police pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'élève à 13 527 600 dollars, soit une augmentation de 6 596 700 dollars (95,2 %) par rapport au montant alloué pour 2007/08. Cette augmentation s'explique essentiellement par

l'incidence du déploiement intégral prévu de 50 officiers et de 300 policiers pour l'exercice 2008/09, contre une moyenne de 25 officiers et 133 policiers pour 2007/08. En outre, le taux de l'indemnité journalière de subsistance a été relevé pour les militaires et les policiers déployés à N'Djamena et dans l'est du Tchad. Des taux de vacance de 20 % et de 30 % ont été appliqués, respectivement pour les observateurs militaires et les membres de la police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2007/08</i>	<i>Effectif proposé pour 2008/09</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	529	511	(18)
Administrateurs recrutés sur le plan national	12	20	8
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	576	552	(24)
Volontaires des Nations Unies	144	117	(27)
Postes de temporaire	15	2	(13)

19. Le montant estimatif des dépenses au titre de la rubrique Personnel civil pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 s'élève à 64 108 000 dollars, soit une augmentation de 36 096 500 dollars (128,9 %) par rapport au crédit alloué pour 2007/08. Cette augmentation s'explique principalement par le relèvement prévu du taux d'occupation des postes du personnel civil pour l'exercice 2008/09. Elle est partiellement compensée par une diminution de 74 postes et postes temporaires, dont une diminution nette de 18 postes d'agent recruté sur le plan international, de 16 postes d'agent recruté sur le plan national, de 13 postes temporaires et de 27 postes de Volontaire des Nations Unies. Pour l'essentiel, ces réductions s'expliquent par la décision de confier à des entrepreneurs extérieurs la construction et l'entretien des camps. Les prévisions de dépenses relatives au personnel civil ont été calculées en utilisant les taux de vacance de postes suivants : 30 % pour le personnel recruté sur le plan international, le personnel recruté sur le plan national, les Volontaires des Nations Unies et le personnel fourni par des gouvernements et 10 % pour les postes temporaires.

20. Le Comité consultatif note qu'à plusieurs reprises, dans le projet de budget, il est proposé de réaffecter les titulaires de certains postes pour leur faire assumer des fonctions différentes. Par exemple, il est proposé de transférer trois postes (1 P-3, 1 agent du Service mobile et 1 agent des services généraux recruté sur le plan national) de la Section du génie au Groupe du Fonds d'affectation spéciale du Bureau du Chef de l'appui à la mission. **Le Comité note l'importance des tâches liées au fonctionnement du fonds et recommande l'approbation du transfert des trois postes (voir aussi le paragraphe 33 ci-après). Dans le même temps, il lance une mise en garde en faisant observer que, par souci de transparence budgétaire, les postes qu'il est proposé de transférer doivent permettre de remplir des fonctions similaires ou apparentées, que les postes vacants qui ne sont plus nécessaires doivent être supprimés et que les demandes de nouveaux postes doivent être pleinement justifiées [voir également les rapports du Comité consultatif sur la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (A/62/781/Add.1, par. 18) et sur la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (A/62/781/Add.3, par. 24)].**

21. Un récapitulatif des modifications de tableaux d'effectifs de la MINURCAT proposées pour l'exercice 2008/09, y compris les transferts de postes, figure à l'annexe I ci-après. **Sous réserve des observations formulées ci-après, le Comité consultatif recommande que le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général soit approuvé.**

Recommandations concernant les postes et les postes temporaires

22. Il est proposé de supprimer 12 postes (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 7 postes d'agent du Service mobile), qui constituent l'équipe d'intervention. Ces postes ont été créés pour accélérer les recrutements durant la phase de démarrage de la mission. Le Comité consultatif a été informé du rôle constructif qu'avait alors joué cette équipe. **Le Comité consultatif recommande l'approbation de cette proposition.**

23. Il est proposé de supprimer neuf postes (8 P-3 et 1 P-2) et de les remplacer par neuf postes d'agent du Service mobile dans un certain nombre de domaines qui relèvent de l'appui logistique et administratif. D'après le Secrétariat, les agents du Service mobile possèdent, entre autres compétences, une connaissance détaillée et une grande expérience de l'application des règles et procédures, en particulier au cours de la phase extrêmement délicate de démarrage d'une mission, et connaissent concrètement les conditions de travail avec les prestataires de services d'appui militaire et logistique dans des conditions de sécurité difficiles, ce qui les rend plus aptes à assumer ces fonctions. Justifiant des capacités et de l'expérience requises, les agents du Service mobile contribueront à la définition, au sein de la Mission, des consignes générales intéressant leurs domaines de compétence. **Le Comité recommande que soient approuvées la création des neuf postes d'agent du Service mobile et la suppression des neuf postes d'administrateur.**

24. Il est proposé de supprimer en tout 74 postes et postes temporaires. Il s'agit de trois postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 poste d'agent du Service mobile) à la rubrique Direction exécutive et administration (Bureau des auditeurs résidents), dont il a été tenu compte dans l'élaboration du projet de budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour 2008/09. La suppression proposée de 71 postes et postes temporaires à la composante appui s'explique principalement par le fait que l'on envisage de confier à des sous-traitants la plupart des services d'ingénierie, de construction, de rénovation et d'entretien, dans le cadre de contrats clefs en main, ainsi que par la fourniture par l'EUFOR, dans les sites où son personnel et celui de la MINURCAT sont déployés ensemble, de services de conception des terrains d'aviation et de lutte anti-incendie dans les aéroports. La répartition des 71 postes et postes temporaires est la suivante : a) 56 postes à la Section du génie (15 agents du Service mobile, 13 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 28 Volontaires des Nations Unies); et 15 postes à la Section des transports aériens (2 agents du Service mobile et 13 agents des services généraux recrutés sur le plan national). **Le Comité consultatif recommande que les suppressions proposées soient approuvées.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2007/08</i>	<i>Montant alloué pour 2008/09</i>	<i>Variation</i>
147 501 600	230 200 100	82 698 500

25. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 représente une augmentation de 82 698 500 dollars (56,1 %) par rapport au montant alloué pour 2007/08. Les principaux facteurs qui ont contribué à cette augmentation sont les suivants :

a) La hausse des dépenses relatives à la construction de 7 camps, 6 commissariats et 12 postes de police et à l'achat d'installations préfabriquées supplémentaires pour les camps;

b) La hausse des dépenses relatives à l'entretien des bureaux et des logements, compte tenu du déploiement intégral envisagé du personnel de la Mission, contre un déploiement échelonné sur sept mois pour l'exercice 2007/08;

c) La hausse des coûts liés à la location et à l'exploitation d'avions pendant une période de 12 mois, contre une moyenne de 3 mois prévue pour le budget de 2007/08.

26. L'augmentation est partiellement compensée par une réduction des dépenses liées à l'acquisition de véhicules, de matériel de transmission, ainsi que de matériel et de fournitures pour le transport aérien, pour lesquels des crédits avaient été ouverts dans le budget de 2007/08.

Installations et infrastructures

27. Les crédits demandés au titre de la rubrique Installations et infrastructures pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 représentent une augmentation de 94 967 900 dollars (201,7 %) par rapport à l'exercice en cours. Comme indiqué dans le projet de budget, cette variation est essentiellement imputable à une hausse des dépenses au titre des services de construction de 7 camps, 6 commissariats de police et 12 postes de police, ainsi que de l'acquisition d'installations préfabriquées, notamment de 265 structures modulaires supplémentaires en dur et de 22 unités-cuisine. L'accroissement des ressources nécessaires s'explique également par une hausse des dépenses liées à l'entretien des bureaux et des logements de la Mission, qui devrait être assuré par le biais d'arrangements clefs en main durant l'exercice 2008/09, compte tenu d'un déploiement intégral envisagé du personnel de la Mission.

28. Le Comité relève dans le projet de budget que la MINURCAT conclura des arrangements contractuels clefs en main dans les cas où les capacités de la Force de l'Union européenne seraient insuffisantes et pour la création de sites où aucun couplage n'est nécessaire, tels que les postes de police, notamment pour les infrastructures horizontales et verticales et les services dans les camps. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé par le Secrétariat que le projet de budget prévoyait des arrangements contractuels pour la construction de bureaux destinés à 2 370 personnes en moyenne et de logements destinés à 960 personnes en moyenne, dans 7 sites, de 6 commissariats et 12 postes de police, ainsi que pour la construction d'entrepôts, de hangars et d'ateliers d'aviation et d'hélistations. En outre, le projet de budget prévoit des arrangements contractuels pour les services d'entretien des camps, notamment le nettoyage, la lutte antiparasitaire, l'évacuation des déchets, l'entretien des terrains, le blanchissage et la protection et la lutte contre les incendies. Le Comité a également été informé que, concrètement, la prestation des services s'appuierait sur une combinaison de services commerciaux et de services assurés par l'EUFOR.

29. Le projet de budget pour 2008/09 prévoit des contrats clefs en main d'une valeur de 86,1 millions de dollars au titre de la rubrique Installations et infrastructures et de 500 000 dollars au titre de la rubrique Fournitures, services et matériel divers (voir annexe II). Le Comité note qu'un montant important (38,7 millions de dollars) est prévu au titre du défrichage et du nivellement de terrains à l'emplacement de 7 sites de l'ONU, de 6 commissariats et de 12 postes de police. Le Secrétariat a indiqué qu'il menait des négociations avec les entreprises qui ont répondu aux invitations à soumissionner concernant la construction et l'entretien de camps au Tchad. Il est probable que le Service des achats signera, avant la fin de l'exercice en cours, des contrats concernant la construction et l'entretien des camps que la MINURCAT partagera avec l'EUFOR. Si tel était le cas, le 1^{er} octobre 2008 pourrait être retenu comme date de l'achèvement de la construction des camps et du début de la prestation des services dans les camps.

Transports aériens

30. Le montant estimatif prévu au titre des transports aériens pour l'exercice 2008/09 est de 52 790 400 dollars au total, soit une augmentation de 28 078 200 dollars (113,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2007/08. On trouvera aux paragraphes 118 à 120 du budget une description des principaux facteurs à l'origine de cette hausse. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le projet de budget supposait que la plupart des aéronefs seraient déployés pendant toute la période de 12 mois; or après révision, on n'aura plus besoin d'un avion (L-100) que pendant 180 jours, et le déploiement de trois hélicoptères (MI-8) est actuellement prévu pour septembre 2008. Par conséquent, le budget pourrait être réduit de 6 711 500 dollars. **Le Comité recommande donc d'approuver cette réduction.**

Projets à effet rapide

31. Pour l'exercice 2008/09, les dépenses prévues au titre de 45 projets à effet rapide s'élèvent à 1 million de dollars. Le Comité consultatif a noté qu'au 21 avril 2008, aucune dépense n'avait été engagée au titre de tels projets, mais on lui a assuré que les crédits ouverts pour l'exercice en cours (200 000 dollars) seraient utilisés dans leur intégralité, la Mission étant désormais mieux à même de lancer des projets de ce type. On trouvera aux paragraphes 87 à 92 du budget des renseignements sur les projets à effet rapide qui devraient être mis en œuvre pendant l'exercice 2008/09. Le Comité note que ces projets seront axés sur l'éducation, les soins de santé, l'eau et l'assainissement, l'autonomie économique et sociale et la protection des civils. La MINURCAT exécutera aussi des projets visant à améliorer la justice et les conditions carcérales.

32. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 8 de la section XVIII de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a souligné que « les crédits ouverts aux missions pour les projets à effet rapide ne doivent pas servir à financer des activités humanitaires ou de développement dont s'occupent déjà des organismes des Nations Unies ou d'autres organisations internationales ». **Le Comité engage la MINURCAT à veiller à ce que les directives de l'Assemblée soient scrupuleusement respectées.**

4. Divers

33. Le Comité consultatif note qu'un fonds d'affectation spéciale a été créé le 31 octobre 2007 pour la MINURCAT, aux fins de faciliter l'offre par les États

Membres et les donateurs institutionnels du soutien logistique et financier dont a besoin le Détachement intégré de sécurité (DIS). Ayant demandé plus de renseignements, le Comité a appris que le Fonds d'affectation spéciale avait reçu de donateurs des contributions s'élevant à environ 15 millions de dollars, sur le montant estimatif de 23,2 millions de dollars requis pour appuyer le fonctionnement du DIS pendant sa première année d'existence. Les prévisions de dépenses ont été établies au moyen des coûts et rapports standard de l'ONU. Comme il est indiqué dans le budget, un Groupe du Fonds d'affectation spéciale serait chargé d'assurer la gestion du Fonds et de veiller à ce que les donateurs soient dûment informés des activités menées et des dépenses engagées, conformément aux obligations lui incombant (voir aussi le paragraphe 20 ci-dessus).

34. Le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 2 de la section XXI de sa résolution 61/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de définir clairement, dans les projets de budget des missions de maintien de la paix intégrées complexes, le rôle des missions intégrées et leurs responsabilités vis-à-vis de leurs partenaires, ainsi que les stratégies utilisées pour améliorer la coordination et la collaboration avec les équipes de pays des Nations Unies afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des composantes concernées. Le Comité note qu'il est dit dans la section V du budget que des indications détaillées sur les partenariats, la coordination des équipes de pays et les missions intégrées sont données au paragraphe 79 du budget, bien que la MINURCAT ne soit pas une mission intégrée. **Le Comité salue les efforts déployés par la MINURCAT pour fournir les renseignements demandés et la prie de faire de même dans ses futurs projets de budget.**

Accord sur le statut de la mission

35. Le Comité consultatif a été informé qu'un accord sur le statut de la mission avait été conclu avec le Gouvernement tchadien et qu'une procédure avait été lancée en vue de signer un accord similaire avec le Gouvernement de la République centrafricaine. Comme il est indiqué au paragraphe 83 du budget, la valeur préliminaire des contributions non budgétisées versées par le Gouvernement tchadien et celui de la République centrafricaine est estimée à 8,8 millions de dollars.

36. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que la MINURCAT déploierait jusqu'à huit membres du personnel, soit quatre membres du personnel civil, un officier de liaison des Nations Unies et trois membres de la police des Nations Unies, à Bangui, où ils partageraient les locaux du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA). Celui-ci mettra des locaux à la disposition du bureau de liaison de la MINURCAT à Bangui, sachant que les deux missions se sont entendues pour que les frais engagés à ce titre soient remboursés. En outre, la MINURCAT déploiera quatre officiers de liaison et trois membres de la police des Nations Unies dans le bureau de terrain situé à Birao.

Arrangement technique

37. L'arrangement technique est l'instrument en vertu duquel la Force de maintien de la paix de l'Union européenne apporte un soutien logistique à la MINURCAT, moyennant remboursement. Ayant sollicité davantage de renseignements, le Comité consultatif a été informé que les travaux prévus au titre de cet arrangement comprenaient les services techniques et les améliorations qui sont en train d'être

apportées aux aéroports, et devraient être achevés dans tous les sites le 1^{er} septembre 2008 au plus tard. La Force de l'Union européenne devra assurer certains services, de restauration notamment, pendant environ six mois, et fournir du carburant pendant trois mois à peu près (pendant la saison des pluies), jusqu'à ce que des arrangements commerciaux, qui font actuellement l'objet d'un marché, prennent le relais. Le Secrétariat a examiné le projet de proposition final concernant cet arrangement technique et il attend de recevoir le projet final établi par la Force de l'Union européenne. La signature interviendra rapidement après. On trouvera à l'annexe III la ventilation des services que la Force de l'Union européenne fournira à la MINURCAT sur les sites concernés, moyennant remboursement, et qui représentent un montant total estimé à 46,6 millions de dollars.

IV. Conclusion

38. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 sont indiquées au paragraphe 129 du projet de budget. **Compte tenu des observations formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que le crédit d'un montant brut estimatif de 307 835 700 dollars demandé au titre du fonctionnement de la MINURCAT soit réduit de 6 711 500 dollars. Il recommande donc que l'Assemblée ouvre un crédit d'un montant brut de 301 124 200 dollars aux fins du fonctionnement de la MINURCAT pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009.**

Documentation

- Résolution 1778 (2007) du Conseil de sécurité
- Résolution 62/233 de l'Assemblée générale
- Financement de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/62/804)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 et rapport sur les dépenses pour la période du 1^{er} mars au 30 juin 2007 (A/62/572)
- Rapport général du Comité consultatif sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/62/781)
- Rapport du Comité consultatif consacré au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2007 (A/62/823)

Annexe I

Récapitulatif du tableau d'effectifs proposé pour la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

<i>Unité administrative</i>	<i>Changements proposés</i>	<i>Référence (A/62/804)</i>
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	<i>Nouveaux postes :</i> 1 P-4 (spécialiste des meilleures pratiques) conversion d'un poste de temporaire 1 poste de Volontaire des Nations Unies (traducteur/interprète)	Par. 19, 20 Par. 21
Bureau des auditeurs résidents	<i>Postes supprimés :</i> 1 P-4, 1 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile	Par. 22
Section de l'information	<i>Nouveaux postes :</i> 1 poste d'agent du Service mobile (producteur vidéo) 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (photographe) 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (graphiste)	Par. 23, 24
Bureau du chef de la police	<i>Transferts :</i> 15 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (chauffeurs) à la Section des transports	Par. 26
Section des affaires politiques et civiles	<i>Transferts :</i> 1 P-5 (spécialiste hors classe des questions politiques) au PC avancé d'Abéché 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (assistant administratif) au PC avancé d'Abéché 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (chauffeur) à la Section des transports	Par. 27 Par. 28 Par. 29
Groupe consultatif pour l'administration judiciaire	<i>Nouveaux postes :</i> 6 postes d'administrateur recruté sur le plan national (spécialistes des affaires judiciaires) <i>Transferts :</i> 1 P-3 (spécialiste des affaires judiciaires) au bureau de liaison de Bangui	Par. 31 Par. 33

<i>Unité administrative</i>	<i>Changements proposés</i>	<i>Référence (A/62/804)</i>
Groupe consultatif pour l'administration pénitentiaire	<i>Nouveaux postes :</i> 2 postes d'administrateur recruté sur le plan national (spécialistes des questions pénitentiaires)	Par. 34
Section des droits de l'homme	<i>Transferts :</i> 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (chauffeurs) à la Section des transports	Par. 35
Bureau du Chef de l'appui à la mission	<i>Transferts :</i> 1 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section du génie	Par. 38
Équipe de recrutement (« Tiger team »)	<i>Postes supprimés :</i> 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 7 postes d'agent du Service mobile	Par. 39
Section des ressources humaines	<i>Nouveaux postes :</i> 1 poste d'agent du Service mobile (spécialiste des ressources humaines) <i>Postes supprimés :</i> 1 P-3 (spécialiste des ressources humaines)	Par. 41
Section de la gestion des marchés	<i>Transferts :</i> 2 P-3 (fonctionnaires chargés de la gestion des contrats) et 1 poste d'agent du Service mobile (assistant chargé de la gestion des marchés) de la Section du génie	Par. 42 à 44
Administration des bureaux de terrain	<i>Nouveaux postes :</i> 1 poste d'agent du Service mobile (attaché d'administration) <i>Postes supprimés :</i> 1 P-3 (attaché d'administration)	Par. 45
Section des approvisionnements	<i>Nouveaux postes :</i> 1 poste d'agent du Service mobile (fonctionnaire de l'approvisionnement) <i>Postes supprimés :</i> 1 P-3 (fonctionnaire de l'approvisionnement)	Par. 47
Section de contrôle et de gestion du matériel	<i>Nouveaux postes :</i> 1 poste d'agent du Service mobile (fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks)	Par. 48

<i>Unité administrative</i>	<i>Changements proposés</i>	<i>Référence (A/62/804)</i>
	1 poste d'agent du Service mobile (fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection) <i>Postes supprimés :</i> 1 P-3 (fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks) 1 P-3 (fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection)	
Section des transports	<i>Transferts :</i> 15 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (chauffeurs) du Bureau du chef de la police 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (chauffeur) de la Section des affaires politiques et civiles 2 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (chauffeurs) de la Section des droits de l'homme 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (chauffeur) de la Section de la sécurité 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (chauffeur) de la Section des opérations aériennes <i>Nouveaux postes :</i> 2 postes d'agent du Service mobile (fonctionnaires chargé des transports) <i>Postes supprimés :</i> 1 P-3 (fonctionnaire chargé des transports)	Par. 49 Par. 50
Section du contrôle des mouvements	<i>Nouveaux postes :</i> 1 poste d'agent du Service mobile (administrateur chargé du contrôle des mouvements) <i>Postes supprimés :</i> 1 P-3 (administrateur chargé du contrôle des mouvements)	Par. 51
Section des communications et de l'informatique	<i>Nouveaux postes :</i> 1 poste d'agent du Service mobile (spécialiste de la gestion de l'information) <i>Postes supprimés :</i> 1 P-3 (spécialiste de la gestion de l'information)	Par. 52

<i>Unité administrative</i>	<i>Changements proposés</i>	<i>Référence (A/62/804)</i>
Section du génie	<i>Postes supprimés :</i>	Par. 53
	15 postes d'agent du Service mobile, 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, 28 postes de Volontaire des Nations Unies	
	<i>Transferts :</i>	
	1 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile, 1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national au Bureau du Chef de l'appui à la mission	
	2 P-3, 1 poste d'agent du Service mobile à la Section de la gestion des marchés	
	<i>Nouveaux postes :</i>	Par. 55
	1 poste d'agent du Service mobile [spécialiste de la gestion des biens (adjoint)]	
	<i>Postes supprimés :</i>	
Section des opérations aériennes	1 P-2 [spécialiste de la gestion des biens (adjoint)]	
	<i>Postes supprimés :</i>	Par. 56
	2 postes d'agent du Service mobile, 13 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national	
	<i>Transferts :</i>	Par. 57
	1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (chauffeur) à la Section des transports	
Section de la sécurité	<i>Reclassement :</i>	Par. 58
	1 P-3 (agent de sécurité) à P-4	
	<i>Transferts :</i>	
	1 poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (chauffeur) à la Section des transports	

Annexe II

Montants prévus au titre des arrangements « clefs en main »

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Total</i>
Installations et infrastructure	
Matériel d'hébergement.	1 209
Services d'infrastructure	
Distribution d'eau	1 321
Électricité.	3 255
Total partiel, services d'infrastructure.	4 576
Services d'entretien	
Nettoyage.	1 541
Blanchisserie	2 079
Lutte antiparasitaire.	603
Entretien des abords	1 078
Ramassage et évacuation des ordures	1 372
Services de protection contre les incendies	12 612
Entretien des camps.	5 563
Élimination des matières dangereuses	1 156
Services de lutte contre les incendies	1 308
Total partiel, services d'entretien.	27 313
Services de construction	
Enquête hydrologique	2 446
Construction d'ateliers d'aviation.	1 301
Construction d'infrastructures verticales	6 713
Construction d'entrepôts	750
Déminage et nivellement des terrains sur sept sites des Nations Unies	25 805
Déminage et nivellement dans six commissariats de police	5 605
Déminage et nivellement dans 12 postes de police	7 275
Déminage de l'héliport (50 m ²) dans six commissariats de police.	1 029
Déminage de l'héliport (50 m ²) dans 12 postes de police.	2 057
Total partiel, services de construction	52 981
Fournitures, services et matériel divers	
Achat de matériel divers (articles de nature à améliorer la qualité de vie).	494
Total	86 573

Annexe III

Ventilation des services que la Force de maintien de la paix de l'Union européenne fournira à la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad en vertu de l'arrangement technique

	<i>Dollars</i>
• Fret par voie terrestre et aérienne	250 000
• Infrastructures horizontales (préparation du terrain, dispositif de défense, clôture, drainage, réseau d'assainissement, etc.)	5 000 000
• Services ordinaires dans les camps, comme la gestion des déchets, l'approvisionnement en eau, etc.	3 960 000
• Restauration	2 220 000
• Carburant	12 410 000
• Formations de soutien sanitaire de niveau 2, avec capacité d'évacuation sanitaire tactique	470 000
• Travaux d'amélioration dans les aéroports de N'Djamena et Abéché	22 290 000

Sur le montant total (46,6 millions de dollars), une somme de 27 290 000 dollars, dont 5 millions de dollars au titre des infrastructures horizontales et 22 290 000 dollars au titre des travaux d'amélioration dans les aéroports, devrait être couverte par les crédits ouverts pour l'exercice 2007/08.